

Le Sillon belge 12/10/12

DISPARITION DES ABEILLES

Pour des recherches réalistes

Selon la Fao (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 100 espèces cultivées fournissent 90 % des besoins alimentaires mondiaux, 71 espèces sont pollinisées par les abeilles. Le déclin constaté depuis quelques années, peut donc s'avérer dramatique.

Différentes études ont lieu sur le «Colony Collapse Disorder» (syndrome d'effondrement des colonies ou CCD) et elles sont soutenues notamment par l'Efsa (Autorité européenne de sécurité des aliments), mais aussi par des associations telles que l'Ecpa (European Crop Protection Association, association européenne de protection des cultures).

L'utilisation des néonicotinoïdes (insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes) est mise en cause en tant que produits phytopharmaceutiques. Certaines recherches suggèrent que de faibles niveaux de pesticides néonicotinoïdes pouvaient avoir des effets significatifs sur les colonies d'abeilles.

Cependant, bien que ces études comportementales soient innovantes

(notamment par l'utilisation de la radio-identification), les résultats ne prennent pas en compte l'ensemble des facteurs et la réalité du terrain. Selon l'Ecpa, les chercheurs ont utilisé des doses peu réalistes dans la plupart des cas, et à des périodes non représentatives de la réalité de l'agriculture.

Il faut souligner le caractère multifactoriel de ce déclin: agriculture intensive, utilisation des pesticides, famine et malnutrition des abeilles, virus, agents pathogènes et espèces parasites (Varroa, frelon, le petit coléoptère des ruches *Aethina tumida*, l'acarien *Tropilaelaps*), OGM, changements environnementaux (fragmentation et perte d'habitats), etc.

L'Efsa demande de répéter les expériences avec d'autres niveaux d'exposition et dans d'autres situations avant de tirer des conclusions définitives.

Les résultats de l'examen approfondi sur les effets des néonicotinoïdes sont attendus pour décembre 2012.

POUR PROUVER L'ABSENCE DE TRICHINES

Collecte nationale de renards

Pour être reconnue «région à risque négligeable», la Région wallonne doit analyser annuellement 200 renards (la Flandre doit en analyser 300). Analyse sur des échantillons musculaires frais.

Le Département Nature & Forêts (Dnf) participe à la collecte pour 100 animaux et il est à espérer que les chasseurs wallons participeront à la collecte des 100 autres (ratons laveurs, chiens viverrins, chats, foinnes et blaireaux sont également acceptés dans une moindre mesure).

Les résultats obtenus seront présentés à la Commission UE et aux autres États membres.

→ Précautions à prendre

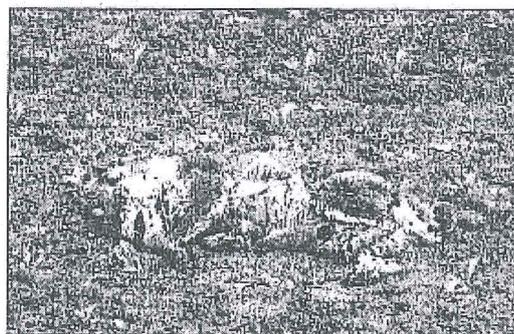
Manipuler un cadavre de renard n'est pas sans risques. Quelques précautions s'imposent.

Le risque de contamination de la rage par la manipulation «superficielle» d'animaux morts est extrêmement limité. Le virus est en effet inactivé en quelques heures après la mort de son porteur. Une contamination survient presque exclusivement lors de la morture par un animal malade, une injection directe dans un muscle transmettant alors le virus.

L'échinococcose ulvéolaire est apparue depuis une dizaine d'années dans les pays d'Europe occidentale. Il s'agit d'une affection très grave causée par le stade larvaire du ténia du renard, *Echinococcus multilocularis*.

Ce stade larvaire peut, dans des cas très rares, se développer chez l'homme après l'ingestion d'un œuf de taille microscopique. La situation en Wallonie est préoccupante: quasiment 25 % des renards sont contaminés par *E. Multilocularis*. La manipulation contrôlée d'un cadavre animal

La présence de trichines n'est plus détectée dans les élevages porcins. Néanmoins, des millions de porcs sont testés annuellement quant à la présence éventuelle du parasite. La Belgique a introduit auprès de l'UE une demande de reconnaissance officielle en tant que «région à risque négligeable».



La Région wallonne doit analyser chaque année 200 renards pour être reconnue «région à risque négligeable» si bien sûr les résultats des échantillons vont le bon sens. Photo: M. de M.

semble comporter beaucoup moins de risque que le contact direct avec des matières fécales de renard. Celles-ci sont la voie de prédilection par laquelle les œufs de ténia sont propagés.

Le contact avec de l'urine ou du sang de renard est sans danger: les œufs ne sont ni excrétés dans l'urine, ni transportés dans le sang.

En vue d'une manipulation sûre, il est indispensable de porter des vêtements de protection jetables: une combinaison, des gants solides (avoir une double paire) et un masque de protection bien adhérent. Les sacs

plastiques transparents doivent être solides et de grand format. Il en va de même pour les bandelettes de fermeture (serre-câbles en plastique). Ce matériel est disponible dans la plupart des cantonnements DNF (<http://environnement.wallonie.be/dnf/servez/adsednf.htm>) et des conseils cynégétiques.

Par animal collecté, une étiquette en plastique est collée au sac contenant l'animal, sur laquelle sont mentionnés le lieu d'origine (commune), la date de ramassage et éventuellement le sexe de l'animal. Il est pratique d'attacher au préalable l'étiquette au

tour de la bandelette de fermeture et d'insérer seulement fermer celle-ci. L'utilisation d'encre hydrosoluble est à proscrire.

Qui contacter?

En Wallonie, l'Association régionale de santé et d'identification animales (Arsia) est chargée de la logistique relative à la collecte de ces renards, de l'échantillonnage de ceux-ci, du conditionnement et de l'expédition des échantillons pour analyse.

Une fois dans le sac, il ne faut surtout pas congeler le cadavre! Il doit être déposé dans un endroit aisément localisable. Lorsqu'un renard est prêt à être collecté, l'Arsia doit être prévenue le lundi matin au plus tard, par mail (chasse@arsia.be) ou par téléphone (0496/27.79.57). Le nom, le numéro de GSM de celui qui appelle, l'adresse où le renard peut être collecté (avec le lieu précis), la date de mort et la commune dans laquelle le renard a été abattu doivent être mentionnés.

Campagne de ramassage

Le ramassage se fera en début de semaine, après les chasses du week-end. Lors du ramassage, un nouveau sac, ainsi que des gants jetables, sont redistribués en compensation du matériel utilisé. Pour le premier renard, le matériel utile peut être celui du chasseur, ou être obtenu auprès du cantonnement DNF, voire du conseil cynégétique.

Dès que le nombre requis de renards est atteint, un communiqué paraîtra afin de signaler la fin de l'action. Tous les renards signalés avant cette date seront collectés.

Le Sillon belge 12/10/12